



# **Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec**

**Déposé dans le cadre de la réflexion  
sur la mise en valeur des minéraux  
critiques et stratégiques**

**Janvier 2020**

**Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopieur : 514 383-8000

Sans frais : 1 877 897-0057

[www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

Dépôt légal — 1<sup>er</sup> trimestre 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

ISBN 978-2-89639-434-0

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
LA FTQ ENGAGÉE DANS UNE TRANSITION JUSTE VERS UNE ÉCONOMIE VERTE.....	4
1. UN DÉVELOPPEMENT MINIER STRATÉGIQUE POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE .....	7
2. DE LA STRATÉGIE MINIÈRE À LA POLITIQUE INDUSTRIELLE GLOBALE .....	12
3. UN DÉVELOPPEMENT MINIER RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DES COMMUNAUTÉS .....	15
4. PRISE DE PARTICIPATION PUBLIQUE.....	19
5. DES EMPLOIS DE QUALITÉ .....	21
6. DÉVELOPPER L'ALUMINIUM .....	22
CONCLUSION .....	23
LISTE DES RECOMMANDATIONS .....	24



## INTRODUCTION

La FTQ s'intéresse depuis sa fondation aux enjeux qui touchent l'occupation du territoire québécois et la valorisation et l'exploitation de ses ressources naturelles. Ces dernières années, elle a notamment pris part aux divers travaux entourant la révision de la *Loi sur les mines*<sup>1</sup> ou la question des redevances minières<sup>2</sup>. Elle a constamment plaidé la nécessité, pour le Québec, d'assurer un leadership fort quant à l'encadrement de l'industrie minière, de manière que l'exploitation du sous-sol québécois se fasse dans le respect de l'environnement et des communautés et puisse être porteuse d'un développement économique et social durable pour ces dernières, en leur assurant des retombées directes et structurantes.

La FTQ a répété à maintes reprises son appui aux objectifs de l'Accord de Paris et insiste pour que le déploiement des mesures pour atteindre les cibles soit encadré des principes directeurs de la « transition juste », énoncés par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2015<sup>3</sup>.

La FTQ souscrit aux orientations du gouvernement en matière d'électrification de l'économie du Québec et plus particulièrement des transports. La centrale en est convaincue depuis plusieurs années, le Québec dispose de tous les atouts pour développer des filières fortes, innovantes et structurantes en matière d'électrification, depuis la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables jusqu'au développement d'infrastructures de transport électrifié, en passant par l'exploitation de minerais stratégiques et la fabrication de batteries au lithium et d'équipements roulants à propulsion électrique.

La FTQ fait depuis longtemps la promotion du développement d'une vaste filière d'électrification qui s'inscrirait dans une stratégie de relance industrielle susceptible de faire du Québec un leader en matière de transition énergétique. À cette fin, la FTQ estime que la présence dans le sous-sol québécois de minéraux critiques et stratégiques (MCS) est une opportunité économique à saisir qui peut s'inscrire dans une stratégie de décarbonisation de l'économie québécoise pour peu que leur exploitation réponde à des critères élevés en matière de respect de l'environnement et des communautés, de développement durable et d'acceptabilité sociale.

Du côté du développement économique, il y a là de belles opportunités pour plusieurs régions du Québec, notamment la Côte-Nord, le Saguenay – Lac-

---

<sup>1</sup> FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec sur le projet de loi n° 79 Loi modifiant la Loi sur les mines*, présenté à la Commission de l'agriculture, de l'énergie et des ressources naturelles, mai 2010.

<sup>2</sup> FTQ ET SYNDICAT DES MÉTALLOS, *Mémoire dans le cadre du Forum sur les redevances minières*, 15 et 16 mars 2013.

<sup>3</sup> OIT, *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, 2015.

Saint-Jean, le Nord-du-Québec, ainsi que l’Abitibi. La FTQ a dénoncé à plusieurs reprises la sous-utilisation de la main-d’œuvre locale et la faible place reconnue aux personnes et communautés autochtones dans cette forme d’économie porteuse de bons emplois. Il y a donc là une occasion de réparer les erreurs du passé et d’occuper adéquatement le territoire, notamment dans une perspective de justice sociale.

Dans cet esprit, la FTQ préconise une exploitation des ressources qui s’inscrit dans un circuit intégré, qui permet le développement de filières complètes de transformation et de fabrication au Québec. Nous saluons la volonté d’assortir ce développement d’une vision plus large afin de maximiser les retombées économiques, d’exploiter ces minerais dans une perspective à long terme et dans le respect de l’environnement et des communautés.

Les changements climatiques et la nécessaire transition qu’ils commandent vont impliquer une réorganisation des circuits économiques et une mutation de plusieurs pans de l’économie. L’abondance sur le territoire de minerais critiques et stratégiques<sup>4</sup> positionne donc le Québec favorablement pour tirer parti de cette nouvelle donne.

Le Québec sème aujourd’hui les germes de son développement économique de demain. Sa position économique favorable du Québec à l’heure actuelle donne la sérénité nécessaire pour penser l’exploitation de ces richesses de façon qu’elles servent d’impulsion pour le développement de filières d’avenir. Il s’agit de positionner dès maintenant le Québec de telle sorte que son économie puisse traverser avantageusement les défis qui l’attendent, dans un contexte de mondialisation, de changements technologiques et de transition énergétique.

---

<sup>4</sup> MINISTÈRE DE L’ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, Québec, *Guide de discussion — Réflexion sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques*, p.8.

## **LA FTQ ENGAGÉE DANS UNE TRANSITION JUSTE VERS UNE ÉCONOMIE VERTE**

Fondée en 1957, la FTQ compte aujourd'hui 600 000 membres issus de toutes les régions et de tous les secteurs d'activité économique, ce qui en fait la plus grande centrale syndicale québécoise. Ses membres œuvrent dans les industries parmi les plus intenses en carbone, telles que les cimenteries, les alumineries, les pâtes et papiers, les aciéries, les transports, l'agroalimentaire, les mines, etc. Plusieurs d'entre eux travaillent directement dans le secteur de l'énergie, que ce soit pour l'hydroélectricité, le pétrole ou le gaz naturel. Pour ces raisons, la centrale fait de la transition énergétique une de ses principales préoccupations économiques. De plus, elle compte dans ses rangs des milliers de travailleurs et de travailleuses dans le domaine minier québécois, ainsi que dans celui de la transformation et de l'usinage des métaux. En fait, la majorité des emplois dans ces derniers secteurs sont syndiqués à la FTQ. C'est pourquoi la centrale s'intéresse aux enjeux du développement minier.

Depuis plusieurs années, la FTQ participe au débat public et contribue à la réflexion sur la lutte contre les changements climatiques, sur les enjeux énergétiques et sur la place des hydrocarbures dans une économie en transition. Transition qui interpelle particulièrement les secteurs primaire et secondaire de notre tissu économique. La centrale travaille également d'arrache-pied sur le terrain du développement local et régional, en partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ. Présente dans toutes les régions du Québec, elle préconise un développement économique basé sur les besoins des communautés, sur l'accès à l'emploi et sur l'égalité des chances dans une perspective de lutte contre les inégalités sociales et de dialogue social.

Pour relever le défi climatique, la FTQ est convaincue de la nécessité d'effectuer une transition vers des énergies propres et renouvelables, ainsi que vers une économie verte. De l'avis de la centrale, les autorités responsables de cette transition doivent s'assurer du respect des droits économiques et sociaux des travailleurs et des travailleuses, de la pérennité et de la viabilité des emplois, et de la durabilité des communautés dans la transition. Pour la FTQ, une véritable stratégie de développement durable doit donc prévoir les mécanismes de dialogue social permettant aux travailleurs et aux travailleuses, ainsi qu'aux communautés d'être parties prenantes du processus de transition. C'est pourquoi la centrale prône une « transition juste », inspirée de la définition adoptée par l'OIT en 2015<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> OIT, *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, 2015.

Constatant les défis, mais également les opportunités que le contexte climatique et économique actuel dicte, la FTQ en appelle au leadership de l'État et considère donc nécessaire que des mesures ambitieuses soient prises par le gouvernement afin d'amortir les impacts négatifs sur l'emploi et les conditions de travail dans certains secteurs particulièrement visés par l'exigence de réduire l'empreinte écologique. La transition exige un effort de planification et de concertation de la part des partenaires sociaux, pour permettre aux communautés et aux entreprises de s'adapter et d'absorber le changement le plus harmonieusement possible. Cela signifie donc la mise sur pied d'une politique économique globale et intégrée à divers secteurs, dont les mines, les industries et le transport, afin de stimuler en amont de la transition énergétique le développement d'une économie structurante et moins polluante.

Ces dernières années, la FTQ est intervenue dans le débat public à plusieurs reprises et s'est notamment positionnée dans le débat entourant la Politique énergétique 2030 et le projet de loi n° 106<sup>6</sup>. Elle a également pris part aux consultations qui ont précédé l'élaboration du premier Plan directeur de Transition énergétique Québec (TEQ<sup>7</sup>) ainsi que, plus récemment, celles visant la préparation du prochain Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC<sup>8</sup>). Elle a également participé en commission parlementaire à la réflexion sur le projet de loi n° 44, concernant la mise sur pied du Fonds d'électrification et de changements climatiques<sup>9</sup>. À chaque occasion, la centrale a souligné l'importance, pour lui permettre d'atteindre ses cibles et engagements climatiques, que le Québec mise sur une transformation économique qui mette l'électrification des industries et des transports, collectifs de surcroît, au cœur du modèle de développement québécois.

En effet, l'urgence climatique impose d'engager une réflexion sur la nécessité et de dépasser le modèle de développement économique classique qui a jusqu'ici principalement reposé sur une approche extractiviste de l'exploitation

---

<sup>6</sup> FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec sur le projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*, présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, 19 août 2016.

<sup>7</sup> FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec sur la transition énergétique, en vue de l'élaboration du premier Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques (2018-2023)*, déposé auprès de Transition énergétique Québec (TEC), 8 décembre 2017.

<sup>8</sup> FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec sur la transition énergétique*, déposé dans le cadre de la consultation pour le Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC), 31 octobre 2019.

<sup>9</sup> FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec Déposé dans le cadre de la consultation sur le projet de loi n° 44 - Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*, déposé dans le cadre de la Commission des transports et de l'environnement, 21 janvier 2020.



des matières non renouvelables et qui ne favorise pas l'optimisation de leur pleine valeur économique dans le marché québécois.

De plus, le laisser-faire économique qui prévaut généralement crée de l'incohérence dans la chaîne de valeur et alimente les inégalités sociales, économiques et territoriales. Or, la FTQ a souligné à plusieurs reprises l'intérêt que présente un plan d'électrification couplé à une politique industrielle intégrée, qui s'appuie sur les forces économiques et sociales d'ici en valorisant une économie circulaire cohérente, résolument soutenue par une volonté étatique. C'est à la lumière de cette conception d'une économie intégrée, à ancrage local et cohérente avec les objectifs de développement social, territorial et environnemental que la FTQ aborde l'exploitation des minéraux critiques et stratégiques (MCS) dans une perspective de transition juste : cette dernière représente une opportunité structurante pour la réalisation des objectifs environnementaux et économiques du Québec. C'est pourquoi la FTQ salue l'intention du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles d'inscrire toute stratégie en matière de MCS en cohérence avec les objectifs du PECC. La centrale y voit le signe d'une plus grande cohérence stratégique dans le développement économique futur du Québec et ne peut que s'en réjouir. C'est notamment à l'aune de cette intention qu'elle exposera, dans ce mémoire, ses principales préoccupations et propositions.

## **1. UN DÉVELOPPEMENT MINIER STRATÉGIQUE POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE**

La FTQ travaille depuis 2014 sur l'adaptation et l'articulation des principes de la transition juste au Québec. Bien que définis par l'OIT en 2015<sup>10</sup>, ces principes directeurs demandent une adaptation à la réalité du Québec, de ses régions et de ses secteurs d'activité. Reposant sur les piliers du dialogue social, de la protection sociale, du droit à l'emploi et du droit au travail, cela requiert une attention particulière dans la présente consultation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN).

En effet, le développement d'une mine est un chantier qui s'inscrit dans le temps long au cœur d'une communauté et d'un écosystème. Tout projet d'implantation mérite donc circonspection et impose un effort pour obtenir l'acceptabilité sociale. Les communautés sont en droit d'attendre des retombées positives, ainsi qu'une transparence et une viabilité profitables, et la minimisation des externalités négatives. C'est pourquoi le dialogue social doit s'articuler à la source même de tout projet. Bien que la filière des MCS n'implique pas ou peu d'emplois existants, la FTQ s'attend à ce que les futures créations d'emplois reposent sur un dialogue quant aux besoins et craintes des communautés, sur l'appui économique aux communautés dans une optique de diversification de l'économie et que les personnes qui seront embauchées auront droit à des conditions décentes autant sur le plan du salaire que de leur santé et sécurité au travail. De plus, des principes d'équité à l'embauche concernant la question de genre et des peuples autochtones devront être respectés. Le gouvernement du Québec en a la responsabilité.

La FTQ rappelle également au MÉRN qu'elle reconnaît l'urgence climatique et demande à ce dernier d'y accorder la même importance dans le développement des ressources. Bien que le sous-sol québécois regorge d'opportunités, le développement des ressources devra se faire avec parcimonie et respecter les principes des trois R : réduire, réutiliser et recycler. À même les propos du ministre, ces ressources ne sont pas renouvelables et le Québec pourrait faire face à une pénurie dès 2050.

Le Québec devra donc développer sa filière minière intelligemment en évitant l'effet rebond. Certes, il y a de grands potentiels, mais également de grands risques quant à l'acceptabilité sociale. Sans conteste, l'électrification des transports, pour réduire la dépendance de ce secteur envers les hydrocarbures, s'impose comme une nécessité collective et économique. Toutefois, pour atteindre sa pleine efficacité, cette stratégie doit également

---

<sup>10</sup> OIT, *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, 2015.

miser sur une révision du modèle d'aménagement et d'occupation du territoire ainsi que sur le transfert du mode individuel de transport vers le mode collectif. Le chantier qui attend le Québec est d'une ampleur colossale et interpelle chaque secteur d'activité. Dans ce contexte, le secteur minier, dans la mesure où il peut fournir des ressources uniques, doit jouer un rôle stratégique.

Un bref regard sur l'inventaire des GES au Québec indique que la deuxième source d'émissions en importance provient des industries. Encore là, malgré les efforts des dernières années, nous notons une croissance des GES depuis deux ans<sup>11</sup>. Cela signifie que lancer un vaste chantier industriel sans planification pourrait avoir un effet rebond et augmenter les GES. La FTQ est d'avis que la transformation (notamment l'électrification) des procédés industriels est une voie sur laquelle il est important que le Québec s'engage à court terme afin de freiner et même renverser cette tendance. Une stratégie d'électrification intégrée à une politique industrielle cohérente nous apparaît à ce chapitre porteuse pour permettre au Québec de respecter ses engagements climatiques, tout en stimulant son économie. Encore une fois, le développement d'une filière québécoise des MCS permettra de soutenir localement l'effort de reconversion ou de transition énergétique dans les industries.

### **Recommandation n° 1**

Que les principes de transition juste guident le gouvernement en matière de consultation, de dialogue social, d'équité à l'embauche et de création d'emplois.

### **Recommandation n° 2**

Que la politique et la stratégie du MÉRN en matière d'exploitation des minéraux critiques et stratégiques soient élaborées, en cohérence avec les cibles et l'esprit du Plan d'électrification et de changements climatiques, et participent notamment à ses objectifs en matière de transformation des modes de transport et de transition énergétique industrielle.

### **Recommandation n° 3**

Que le plan du MÉRN se développe en visant le déploiement d'une stratégie d'électrification des transports et d'une politique industrielle soucieuse de réduire le taux de GES au Québec.

---

<sup>11</sup> DELISLE, FRANCE, LEBLOND, VICKY ET PARADIS, JULIE, *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2017 et leur évolution depuis 1990*, 2019, p.42.

➤ **Un développement minier qui s'inscrit dans une politique industrielle intégrée**

La FTQ adhère aux cibles de l'Accord de Paris et salue la volonté du Québec de les maintenir, tout comme elle souscrit aux principes du PECC. Cependant, le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) déposé à l'automne 2018<sup>12</sup> démontrait que les États devraient fournir des efforts bien plus ambitieux que l'Accord de Paris pour contenir le réchauffement climatique sous la barre du 1,5 °C. La FTQ s'attend donc à ce que le gouvernement du Québec atteigne ses cibles, mais vise également l'atteinte des nouvelles cibles proposées par le GIEC, soit une réduction de 45 % des GES d'ici 2030 et de 100 % d'ici 2050.

L'électrification à grande échelle s'impose donc pour réduire les GES par la réduction de la dépendance au pétrole, la transformation de la chaîne industrielle et l'accroissement du transport collectif. Le Québec dispose de tous les atouts pour s'engager rapidement et stratégiquement sur cette voie et devenir un chef de file en Amérique du Nord : Hydro-Québec, bassins éoliens, électricité à bas coût, infrastructures et expertises, centres de recherche, expertises et filières reconnues dans le développement de matériel roulant électrique (trains, tramways, métros, etc.), émergence de filières de véhicules routiers électriques (autobus, camions de livraison, etc.), émergence d'une chaîne de production de batteries électriques et composantes électroniques, etc. Dans ce contexte, la filière des mines a un rôle important à jouer également.

Cette volonté gouvernementale, qu'il faut saluer, doit rapidement se traduire en réalisations et en déploiement d'infrastructures industrielles qui favorisent le développement de chaînes complètes de valeur, porteuses et créatrices d'emplois de qualité pour les régions du Québec et intégrées à des boucles d'économie circulaire en priorité.

La FTQ est convaincue qu'une stratégie d'électrification large et audacieuse de l'économie québécoise doit viser une plus grande mise en cohérence des industries d'exploitation des ressources naturelles et énergétiques (secteur primaire) avec celles de la transformation (secteur secondaire), et permettre de relancer les secteurs de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformations sur le territoire québécois au bénéfice des communautés et des régions.

Si la présence de nombreux gisements de MCS sur le territoire québécois, dans un contexte anticipé de croissance de la demande mondiale pour de telles ressources, constitue une opportunité d'affaire alléchante pour les

---

<sup>12</sup> GIEC, *Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté*, 2018.

investisseurs et les entreprises, la centrale tient à souligner qu'elle constitue également, et surtout, une opportunité de développement stratégique pour l'ensemble de la population du Québec. Dans le contexte de la transition énergétique, il y a tout lieu de bien prendre la mesure d'un tel potentiel et de saisir l'occasion historique qui s'offre à nous de concevoir un plan global et intégré. Celui-ci doit dépasser la seule exploitation de minéraux visant à tirer des bénéfices immédiats par un jeu d'offre et de demande dans le cadre d'une exportation, et doit viser plutôt à tirer pleinement avantage de la chaîne de valeur à laquelle chaque minéral peut donner lieu.

Si la FTQ est favorable à l'exploitation des minerais critiques et stratégiques, elle s'inscrit toutefois en faux contre un modèle d'exploitation qui cantonnerait le Québec à un réservoir de ressources destinées à être transformées ailleurs.

La seule extraction des minerais génère certes des retombées en termes d'emplois. Il faut toutefois noter que le secteur minier s'est beaucoup transformé au cours des dernières décennies : il faut de moins en moins de travailleurs pour extraire un tonnage de plus en plus important. Dans un contexte où les redevances minières sont somme toute limitées et où la productivité du secteur minier est de plus en plus importante, il faut exiger que les ressources extraites du sol québécois soient transformées ici et qu'elles s'inscrivent dans le développement d'une filière complète allant idéalement jusqu'à la fabrication de produits finis.

Les sous-produits doivent pouvoir être transformés en partie, voire en totalité au Québec, en suscitant la création d'entreprises québécoises dont le gouvernement pourrait être actionnaire. Cela remplacerait les classiques subventions qui laissent finalement peu de place aux orientations de l'État, sans garantir la pérennité d'emplois de qualité ni même le respect de normes ou d'objectifs environnementaux aujourd'hui incontournables.

C'est seulement en misant sur la transformation qu'on maximisera les retombées économiques pour le Québec à plus long terme, et à tous les échelons du tissu économique. La présence d'une grande richesse minière doit donner le coup d'envoi à de nouvelles filières de développement économique. Pour que la magie opère, cela implique cependant que le Québec pose des conditions à l'exploitation de ses richesses naturelles, qu'il formule des exigences en matière de transformation et de fabrication au Québec aux entreprises appelées à les exploiter.

**Recommandation n° 4**

Que le gouvernement du Québec démontre que son plan pour développer son sous-sol minier respecte ses engagements climatiques et les cibles de réduction de GES qu'il s'est fixés.

**Recommandation n° 5**

Que le développement du plan du MÉRN soit impérativement accompagné d'une politique industrielle reposant sur la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> transformations au Québec, ainsi qu'une économie circulaire.

## **2. DE LA STRATÉGIE MINIÈRE À LA POLITIQUE INDUSTRIELLE GLOBALE**

La FTQ a toujours reconnu la valeur et l'importance de l'activité minière dans l'essor et la prospérité économiques de plusieurs régions du Québec. Celles-ci se traduisent généralement par des emplois de qualité, bien rémunérés, et des conditions de travail souvent nettement supérieures à celles offertes dans la plupart des emplois disponibles dans les régions concernées. À ce sujet, on constate d'ailleurs que la plupart des gisements de MCS se situent dans les régions-ressources où l'activité minière bat déjà son plein au Québec, soit Côte-Nord, Nord-du-Québec, Saguenay—Lac-Saint-Jean et Abitibi-Témiscamingue. L'opportunité que ces régions accueillent de nouveaux projets miniers est certainement positive pour les régions qui font face à certains défis sociaux et économiques. Elles pourraient bénéficier de l'arrivée de nouveaux investissements et de nouveaux emplois dans la mesure où ces derniers s'avèrent structurants. Cela dit, la présence déjà forte de l'industrie minière doit rappeler au gouvernement l'importance de soutenir une diversification économique régionale afin de ne pas laisser la vitalité des communautés complètement à la merci des fluctuations du marché des minéraux.

Par ailleurs, la FTQ demeure convaincue que, puisqu'elles relèvent d'un bien collectif, l'exploitation des ressources minières doit permettre de générer des retombées positives et structurantes pour les communautés, mais également pour l'ensemble de la population québécoise.

C'est pourquoi la centrale est généralement favorable au développement minier, dans la mesure où celui-ci est respectueux tant de l'environnement que des communautés qui l'accueillent, tout en étant mutuellement enrichissants tant pour les investisseurs — pourvu que ceux-ci respectent des principes d'investissement responsable — que pour la population du Québec. Cela suppose toutefois que des balises claires et transparentes encadrent le développement minier, et que celui-ci satisfait à un certain nombre de principes qui répondent aux attentes et aspirations des Québécoises et des Québécois.

La FTQ s'attend à ce que le développement minier s'inscrive dans l'esprit du développement durable, reconnaisse que les ressources naturelles constituent un bien collectif, assure un maximum de richesse pour les citoyens et les citoyennes, et assure que l'exploitation des ressources bénéficie aux générations futures.

Depuis plusieurs années, la FTQ plaide pour « que le gouvernement se dote d'une stratégie minérale devant minimalement s'articuler autour des axes suivants : assurer le développement du secteur minier dans le respect de l'environnement et des communautés; garantir la pérennité de la ressource; soutenir la transformation des ressources et identifier les nouvelles filières à

déployer, assurer la participation locale de tous les groupes intéressés (syndicaux, citoyens, autochtones et environnementaux). Des actions concrètes devraient être proposées dans cette stratégie. En outre, elle serait une partie intégrante d'une politique industrielle globale au sein de laquelle la transformation et la valorisation des ressources naturelles seraient un volet essentiel<sup>13</sup>. »

C'est pourquoi l'État doit jouer un rôle central dans l'exploitation des ressources minières, notamment pour assurer la préservation des intérêts et des droits des populations, des nations autochtones, de l'environnement, etc. Il importe de planifier l'exploitation de la ressource dans une perspective stratégique, à long terme, et intégrée aux autres plans d'action économiques et sociaux de manière à favoriser une cohérence d'ensemble qui permette de réduire la dépendance du Québec à certains circuits économiques étrangers et qui soit bénéfique au plus grand nombre.

En effet, si l'exploitation des MCS est porteuse d'emplois, il faut souligner que l'activité minière est moins densément génératrice d'emplois qu'autrefois, particulièrement aux étapes d'extraction et d'exploitation du minerai. Cependant, à l'étape de la transformation du minerai, cette activité génère beaucoup d'emplois de qualité. Pour la centrale, c'est à ce stade que l'activité minière présente une plus grande valeur ajoutée pour le développement économique des communautés et des régions du Québec, et est donc source de richesse collective.

Ainsi, la FTQ est d'avis que l'exploitation des MCS devrait s'appuyer sur une politique ou une stratégie de développement des ressources minérales qui seraient l'expression d'un engagement ferme du gouvernement envers un meilleur contrôle de la ressource, de sa valorisation dans le respect de l'environnement, tout en maximisant les retombées économiques et sociales au bénéfice de la population et des générations futures. Comme elle le soutenait lors du dernier processus de révision de la Loi sur les mines, la FTQ est d'avis que « tout nouveau projet minier devrait comporter des objectifs de transformation. Le gouvernement doit en faire une condition préalable à l'obtention d'un permis d'exploitation d'une mine<sup>14</sup>. » Cela est d'autant plus important que la demande pressante en graphite, lithium, terres rares et autres ressources nécessaires au développement des nouvelles technologies donne une opportunité unique de poser des conditions aux investisseurs et entreprises pour exiger que leur transformation se fasse au Québec.

Et ce, particulièrement puisque le Québec dispose de tous les atouts pour se positionner en leader. C'est en effet au Québec que nous retrouvons l'un des

---

<sup>13</sup> FTQ ET SYNDICAT DES MÉTALLOS, *Mémoire dans le cadre des audiences publiques portant sur le projet de loi n° 43, Loi sur les mines*, soumis auprès de la Commission de l'agriculture, des pêcheries de l'énergie et des ressources naturelles, 17 septembre 2013, p.2.

<sup>14</sup> FTQ ET SYNDICAT DES MÉTALLOS, *Mémoire dans le cadre du Forum sur les redevances minières*, 15 et 16 mars 2013, p.15.



sous-sols les plus diversifiés, et le coût de l'énergie est relativement bas<sup>15</sup>. De plus, la balance commerciale du Québec concernant l'exportation des minerais et concentrés de fer affichait un bilan positif à 1 310 millions \$, au 2<sup>e</sup> trimestre de 2018<sup>16</sup>. Tout ceci place le Québec comme un joueur majeur dans la production de MCS.

Encore une fois, la FTQ est d'avis que l'opportunité pour le Québec d'exploiter son potentiel en matière de MCS, pour lui être pleinement et durablement profitable, doit être conjuguée à celle d'entreprendre un vaste virage vers une économie verte. Cette jonction doit, selon la centrale, reposer sur une politique industrielle au cœur de laquelle un important chantier d'électrification des industries et des transports doit permettre la création d'une vaste chaîne de valeur à toutes les étapes et permettre de traverser et d'intégrer les secteurs primaire, secondaire et tertiaire dans un tout cohérent.

#### **Recommandation n° 6**

Que le MÉRN reconnaisse, dans sa stratégie, que les ressources naturelles constituent un bien commun et que les communautés et la collectivité devraient pouvoir jouir du fruit de leur exploitation, notamment en matière de création d'emplois de qualité.

#### **Recommandation n° 7**

Que la concession de tout permis d'exploitation d'une mine, de même que toute subvention directe à son exploitation, soit conditionnelle à des engagements et à des objectifs concrets et réalistes en faveur d'une transformation locale du minerai exploité.

---

<sup>15</sup> MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES QUÉBEC, *Guide de discussion — Réflexion sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques*, p.8.

<sup>16</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Commerce international des marchandises du Québec, Volume 19, numéro 2*, septembre 2018, p.5.

### **3. UN DÉVELOPPEMENT MINIER RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DES COMMUNAUTÉS**

L'exploitation minière fait aussi face à des défis, car elle est génératrice de GES et peut avoir des impacts à long terme sur l'environnement (sols, nappes phréatiques, air, etc.). Elle nécessite donc des modèles d'exploitation plus viables et durables, ainsi qu'un encadrement rigoureux.

En ce sens, en plus des leviers législatifs et réglementaires existants, la FTQ fait confiance à la rigueur du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour poser les jalons d'une régulation orientée vers un développement minier responsable et respectueux. Ce dernier devra prendre à la fois en compte l'impact sur l'environnement et celui sur les communautés.

Pour s'assurer de la transparence dans les projets des promoteurs et des exploitants ainsi que d'un dialogue entre tous les acteurs de la société civile, le BAPE est tout simplement incontournable. Il donne notamment une occasion de présenter et discuter du modèle économique de l'exploitation, ainsi que des retombées économiques directes pour la communauté locale (emplois) et la collectivité québécoise (fiscalité). Cela permet également de présenter et de discuter des enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que de faire connaître le plan et les engagements relatifs à la restauration post-exploitation. À titre d'exemple, le cas de la mine de graphite à Saint-Michel-des-Saints est très représentatif des enjeux d'acceptabilité sociale et des inquiétudes qui peuvent être soulevées par une communauté. Les mécanismes de dialogue social doivent donc être assurés dès l'amorce des projets miniers pour favoriser l'émergence de solutions convenables et consensuelles.

La FTQ s'inscrit toutefois en faux contre une volonté de protéger des territoires à l'aveugle, sans savoir quelles richesses naturelles ils recèlent, particulièrement dans les zones inhabitées. Il importe de connaître ce qu'il y a comme ressources dans le sol avant de décréter qu'un usage en est complètement exclu.

Il est par ailleurs impensable qu'aujourd'hui des compagnies minières puissent opérer sans garantir un développement durable du territoire ainsi que la réhabilitation des terres exploitées. C'est pourquoi la FTQ demande le maintien d'un fonds dédié, alimenté par des contributions des exploitants miniers, pour réaliser la réhabilitation des sites orphelins, encore trop nombreux sur le territoire.

La dépendance aux prix des minerais peut certes favoriser des périodes fastes lorsque la demande et les prix sont élevés, mais échapper à la richesse collective lorsque les prix fléchissent. Cette volatilité a un impact direct sur les modèles et régimes d'exploitation, favorisant bien souvent une extraction ciblée, les exploitants rivant alors leurs efforts sur les poches de gisement les

plus denses en minerais et délaissant des strates moins concentrées de minerai pourtant exploitable, au risque d'en compromettre l'accès futur par un développement précipité et désordonné. De telles situations sont dommageables pour la durabilité des gisements et la capacité future à exploiter convenablement la ressource, en plus d'en compromettre les retombées ultérieures pour la collectivité. Or, une exploitation responsable et durable des gisements favoriserait un maintien en exploitation des mines sur une période plus longue ainsi qu'une meilleure viabilité économique pour les communautés en promettant de l'ouvrage à plus long terme pour les travailleurs et travailleuses des mines.

La valorisation des ressources minières ne suffit pas à elle seule à assurer la viabilité économique des communautés, car elle peut les rendre dépendantes des aléas de la valeur de la ressource sur le marché, et donc vulnérables face à des soubresauts ou des périodes de décroissance; la crise forestière du début des années 2000<sup>17</sup> témoigne des dangers inhérents à une faible diversification économique des régions ou communautés dépendantes de l'exploitation d'une ressource naturelle. Par ailleurs, la ressource minière étant pour sa part une ressource non renouvelable, ce risque n'en est que plus accru et commande un effort constant des autorités gouvernementales pour veiller à la dynamisation des communautés qui vivent de son exploitation. C'est pourquoi la centrale estime que les entreprises exploitantes et les autorités municipales et gouvernementales ont une responsabilité qui dépasse la seule exploitation des gisements, en matière de planification économique locale et régionale. En amont, cela signifie favoriser une première transformation, et si possible une deuxième et une troisième, du minerai extrait du gisement dans la communauté environnante afin de créer des filières structurantes pour celle-ci et de diversifier l'économie locale, et en aval de planifier soigneusement le redéploiement des activités afin de rebâtir l'économie d'une localité ou d'une région lorsque la ressource sera épuisée ou que son exploitation connaîtra un ralentissement important. Cela peut passer par un fonds de diversification économique et de transformation<sup>18</sup>.

Dans certains cas, il peut aussi être pertinent de moduler la production en fonction de la disponibilité de certains minerais à l'échelle mondiale, pour s'assurer d'en tirer le maximum. Par définition, il est ici question de ressources non renouvelables, qui pourraient dans certains cas prendre de la valeur avec le temps.

Une réflexion stratégique sur la vitesse d'exploitation et le moment de mise en marché des différentes ressources pourrait s'imposer de la part du

---

<sup>17</sup> ASSELIN, HUGO PH. D., *Crises dans l'industrie forestière québécoise Causes et conséquences dans les petites collectivités*, 2007.

<sup>18</sup> FTQ ET SYNDICAT DES MÉTALLOS, *Mémoire dans le cadre du Forum sur les redevances minières*, 15 et 16 mars 2013, p.13-14.

gouvernement du Québec, pour ne pas brûler toutes nos cartouches en même temps.

Dans tous les cas, la FTQ croit que la diminution à la source, la réutilisation et surtout le recyclage des minerais constituent la voie à suivre.

**Recommandation n° 8**

Que l'action du gouvernement d'accorder une autorisation minière respecte les tests climat les plus rigoureux, ainsi que les recommandations du BAPE.

**Recommandation n° 9**

Le principe de transparence doit guider le gouvernement à l'octroi d'une autorisation minière. En ce sens, les communautés doivent être au cœur des discussions, avoir toutes les informations en main, et la décision finale doit rencontrer l'acceptabilité sociale des personnes qui en subiront directement les effets.

**Recommandation n° 10**

Que des règles strictes d'investissement responsable guident les décisions concernant le financement étatique et/ou l'apport d'investisseurs institutionnels et/ou privés.

**Recommandation n° 11**

Qu'un fonds dédié à la réhabilitation des sols, à même les exploitants, soit constitué, ainsi que des assurances couvrant les moyens de l'exploitant de renflouer et de revitaliser le territoire exploité.

➤ **Une exploitation durable**

Dans l'histoire d'une mine, plusieurs décisions techniques influencent la durée de vie de cette dernière ainsi que les retombées tirées de son exploitation. Il n'est pas rare de constater que des compagnies minières, souvent étrangères, vont chercher à maximiser leurs profits à court terme, quitte parfois à écourter la durée de vie d'une mine et à laisser de côté une portion du minerai qui aurait pu être exploitable autrement.

En effet, la tentation est forte de miner là où la teneur en minerai est la plus forte, laissant de côté du minerai qui aurait pu être exploité. Dans certains cas, les montagnes de mort-terrain s'entassent sur des portions du gisement, rendant d'autant plus compliquée une exploitation future. Dans certaines installations à ciel ouvert, on a vu des minières creuser des fosses beaucoup

trop étroites afin d'aller chercher la partie riche du gisement, gâchant ainsi le reste des ressources disponibles.

Le gouvernement devrait donc exercer un contrôle sur la façon dont les minières exploitent les mines. Après tout, si elles exploitent un minerai dit « stratégique », aussi bien le traiter comme tel.

Ainsi, les minières devraient être tenues de présenter au préalable leur plan de minage à un organisme gouvernemental qui, par le biais d'un expert, validerait la méthode proposée ou ordonnerait une méthode optimale afin de ne pas nuire à une exploitation responsable de nos ressources minières critiques et stratégiques.

Cela demande que le gouvernement du Québec se dote d'une expertise technique afin de pouvoir apprécier les plans de minage en question et proposer une façon optimale d'exploiter les minerais.

La FTQ estime par ailleurs qu'un certain accompagnement est souhaitable pour veiller à ce que les minières réduisent les émissions de GES en adoptant des stratégies efficaces de décarbonisation, autant dans celles déjà en exploitation que dans la conception des nouvelles mines.

**Recommandation n° 12**

Mettre en place des mécanismes pour optimiser l'exploitation d'une mine et en assurer la durabilité.

**Recommandation n° 13**

Soutenir les minières afin qu'elles adoptent des stratégies d'exploitation qui minimisent la production de GES, autant dans les mines déjà existantes que dans les nouvelles, et ce, en concertation avec les organisations syndicales représentant les travailleurs et les travailleuses.

## **4. PRISE DE PARTICIPATION PUBLIQUE**

On constate à la lecture du guide de consultation gouvernemental que les prévisions de demande pour les minerais critiques et stratégiques sont énormes. Des hausses de demande de l'ordre de 150 % à 600 % sont peu habituelles dans le secteur minier. Dans ce contexte, la réflexion gouvernementale apparaît sage afin d'encadrer un tel développement et maximiser les effets structurants pour le Québec.

Considérant la volonté du PECC de positionner stratégiquement le Québec, il serait raisonnable de penser que le gouvernement puisse apporter son soutien financier (ex. : subventions, développement d'infrastructures électriques, routières, portuaires, aéroportuaires ou ferroviaires, etc.) et sa participation au développement des filières d'exploitation et chaînes de valeur entourant les MCS, à condition cependant qu'il assume un rôle stratégique dans celui-ci, notamment en fixant des conditions précises à cette participation, soit par une part de contrôle, soit par l'assujettissement des baux miniers ou permis d'exploitation à des conditions d'exploitation (exigences en matière de création d'emplois, de restauration des sites, de respect de l'environnement, de création de filières de transformation, etc.). En fin de compte, les principes de l'investissement responsable devraient en tout temps guider les décisions du gouvernement.

On sait que le développement d'une mine est particulièrement long, entre le moment de l'identification d'un gisement, de sa caractérisation et celui de son exploitation. Cela nécessite des capitaux importants. Il nous apparaît important que le Québec soit proactif en injectant des capitaux dans certains projets de mise en valeur et d'exploitation, qu'il prenne des parts dans les projets, pour en tirer pleinement parti. Les seules redevances ne suffisent pas à obtenir collectivement une juste part.

Cette stratégie de partenariat financier donne au Québec une plus grande marge de manœuvre pour orienter les projets et contribuer à ce qu'ils s'inscrivent dans une logique de développement de filières industrielles plus complètes.

La SOQUEM et/ou Ressources Québec devraient favoriser des participations financières au tout début du processus minier et prendre des parts actives dans les montages financiers, et ce, y compris jusqu'à l'exploitation de la mine. L'État pourrait ainsi stimuler ce secteur, favoriser l'émergence de partenariats et éventuellement vendre ses billes avec un bénéfice intéressant lorsque les projets sont à maturité.

Outre les investissements purement financiers, l'apport de l'État québécois peut aussi prendre la forme d'infrastructures de transport ou d'infrastructures électriques pour alimenter les installations à même le réseau de distribution, plutôt que de recourir à des énergies fossiles. En contrepartie de ces investissements en infrastructure, l'État pourrait se voir octroyer des parts dans les projets miniers.

Cette prise de participation permet à l'État québécois d'influencer le type de modèle de développement privilégié pour ces filières industrielles, d'avoir un mot à dire sur les façons dont ces ressources sont exploitées et de tirer profit de ces ressources.

Il faut également viser un système de redevances juste<sup>19</sup>, permettant au Québec et à l'ensemble des communautés de tirer parti des fruits de l'exploitation d'une ressource non renouvelable sur leur territoire. Ces redevances doivent être à la hauteur des attentes de la population et des besoins de développement pour soutenir l'électrification et la transition énergétique, dans le respect du principe d'équité dans la redistribution auprès des communautés.

#### **Recommandation n° 14**

Favoriser les prises de participation publiques dans les projets de développement minier de MCS, que ce soit en contrepartie d'investissements directs ou de sommes allouées au développement d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'une mine. Que le déploiement de ces infrastructures soit développé de façon durable, au bénéfice des communautés et suivant un principe d'économie circulaire.

---

<sup>19</sup> FTQ ET SYNDICAT DES MÉTALLOS, *Mémoire dans le cadre du Forum sur les redevances minières*, 15 et 16 mars 2013, p.12-14.

## 5. DES EMPLOIS DE QUALITÉ

Le secteur minier fournit habituellement des emplois de qualité, qui ont un impact sur l'économie de toute une région.

Une attention particulière doit toutefois être apportée à la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses, un défi particulièrement crucial dans ce secteur qui est régulièrement frappé par des décès et des accidents graves.

Sur un autre registre, la FTQ souhaite mettre en garde contre le recours à des programmes de travailleurs étrangers temporaires afin d'assurer l'exploitation de mines en régions éloignées. Ces emplois constituent une des formes de retombées économiques les plus importantes pour les régions du Québec et pour l'ensemble de l'économie québécoise. C'est ainsi que les mines profitent au Québec.

Il ne faudrait pas qu'au prétexte d'une pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur, on envoie ces retombées à l'extérieur du pays en ayant recours à une main-d'œuvre temporaire qui n'habite pas réellement les régions du Québec et envoie systématiquement le fruit de son labeur à l'extérieur du pays. Lorsque c'est possible, il convient de privilégier la formation et l'embauche de travailleuses et de travailleurs issus de la région où est implantée la mine, plutôt que le recours exclusif à des modèles de navettage. Cette avenue nous apparaît bien peu structurante, sans compter que le traitement de la main-d'œuvre étrangère temporaire est encore loin d'être à la hauteur des attentes sociales du Québec.

Attention, il n'est pas ici question de refuser l'immigration de travailleuses et de travailleurs qualifiés, bien au contraire. Nous en avons cependant contre les programmes temporaires qui ne contribuent pas réellement à l'économie des régions du Québec.

Par ailleurs, l'accent doit aussi être mis sur la formation de la main-d'œuvre pour occuper les nombreux emplois du secteur minier, autant dans les institutions d'enseignement que par le biais de formations en entreprise.

### **Recommandation n° 15**

Que la main-d'œuvre locale du territoire où les minéraux seront extraits soit priorisée à l'embauche.



## **6. DÉVELOPPER L'ALUMINIUM**

En terminant, le document de consultation du MÉRN fait mention de l'aluminium au chapitre des ressources stratégiques. Dans ce cas, il n'est pas question d'exploitation minière en sol québécois, mais bien de l'exploitation d'une autre richesse naturelle qu'est le courant électrique.

Alors que l'aluminium occupe un rôle central dans la transition énergétique, en tant que matériau résistant et léger, il y a matière à favoriser davantage l'avenir de cette industrie sur le sol québécois. Alors qu'on anticipe une hausse de la demande et un appétit pour des produits de qualité et des alliages sophistiqués, on s'inquiète de voir les projets d'investissements mis en veilleuse par les compagnies étrangères.

Une réflexion et une intervention gouvernementales s'imposent pour positionner le Québec comme chef de file de la production d'aluminium à faible émission carbone et pour s'assurer que cette industrie investisse et se projette dans l'avenir.

## CONCLUSION

Comme elle l'a exprimé en 2013<sup>20</sup>, à l'occasion du Forum sur les redevances minières, la FTQ estime « primordial que le gouvernement se montre beaucoup plus volontaire et prenne les moyens nécessaires pour développer les activités de transformation des ressources naturelles. Il doit envoyer un message clair aux sociétés minières : pour exploiter les ressources appartenant à l'ensemble des Québécois et des Québécoises, il faudra les transformer ici, faire travailler les gens d'ici et développer des produits à valeur ajoutée. »

La centrale réitère également que les principes de transition juste doivent être appliqués. En reconnaissant que les ressources naturelles sont un bien commun, il est tout indiqué d'impliquer les communautés dans ce grand projet qui positionnera avantageusement le Québec, tout en s'assurant d'embaucher une main-d'œuvre locale qualifiée et en contribuant à l'épanouissement économique des régions du Québec. La transparence devra donc être au rendez-vous.

Il ne faut également pas oublier que c'est l'urgence climatique qui incite présentement le gouvernement à revoir son approche du développement économique. Il est donc primordial que toutes les actions entreprises puissent assurer au Québec d'abaisser qualitativement et quantitativement ses émissions de GES et non l'inverse. Pour ce faire, le Québec dispose d'une multitude d'outils : des cibles reconnues de réduction de GES dans un pacte mondial, des leviers tels que le BAPE et le PECC, et une culture de dialogue social.

Pour y arriver, le gouvernement du Québec devra également faire autrement. Comme la ressource n'est pas renouvelable et que la lutte contre les changements climatiques demande de nouvelles approches, les principes de revalorisation, de recyclage et d'économie circulaire devront être placés au cœur des décisions.

Finalement, toute la planification de l'exploitation minière et de la production industrielle devra s'inscrire dans une approche de développement durable, orientée vers le développement social et non simplement la recherche du profit. En s'arrimant aux objectifs et à l'esprit du PECC, la politique québécoise en matière de minéraux critiques et stratégiques doit être une occasion porteuse et rassembleuse de repositionner le modèle minier québécois dans une économie verte, intégrée, prospère et juste.

---

<sup>20</sup> FTQ ET SYNDICAT DES MÉTALLOS, *Mémoire dans le cadre du Forum sur les redevances minières*, 15 et 16 mars 2013, p.17.

## **LISTE DES RECOMMANDATIONS**

### **Recommandation n° 1**

Que les principes de transition juste guident le gouvernement en matière de consultation, de dialogue social, d'équité à l'embauche et de création d'emplois.

### **Recommandation n° 2**

Que la politique et la stratégie du MÉRN en matière d'exploitation des minéraux critiques et stratégiques soient élaborées, en cohérence avec les cibles et l'esprit du Plan d'électrification et de changements climatiques, et participent notamment à ses objectifs en matière de transformation des modes de transport et de transition énergétique industrielle.

### **Recommandation n° 3**

Que le plan du MÉRN se développe en visant le déploiement d'une stratégie d'électrification des transports et d'une politique industrielle soucieuse de réduire le taux de GES au Québec.

### **Recommandation n° 4**

Que le gouvernement du Québec démontre que son plan pour développer son sous-sol minier respecte ses engagements climatiques et les cibles de réduction de GES qu'il s'est fixés.

### **Recommandation n° 5**

Que le développement du plan du MÉRN soit impérativement accompagné d'une politique industrielle reposant sur la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> transformations au Québec, ainsi qu'une économie circulaire.

### **Recommandation n° 6**

Que le MÉRN reconnaisse, dans sa stratégie, que les ressources naturelles constituent un bien commun et que les communautés et la collectivité devraient pouvoir jouir du fruit de leur exploitation, notamment en matière de création d'emplois de qualité.

### **Recommandation n° 7**

Que la concession de tout permis d'exploitation d'une mine, de même que toute subvention directe à son exploitation, soit conditionnelle à des engagements et à des objectifs concrets et réalistes en faveur d'une transformation locale du minerai exploité.

### **Recommandation n° 8**

Que l'action du gouvernement d'accorder une autorisation minière respecte les tests climat les plus rigoureux, ainsi que les recommandations du BAPE.

### **Recommandation n° 9**

Le principe de transparence doit guider le gouvernement à l'octroi d'une autorisation minière. En ce sens, les communautés doivent être au cœur des discussions, avoir toutes les informations en main, et la décision finale doit rencontrer l'acceptabilité sociale des personnes qui en subiront directement les effets.

### **Recommandation n° 10**

Que des règles strictes d'investissement responsable guident les décisions concernant le financement étatique et/ou l'apport d'investisseurs institutionnels et/ou privés.

### **Recommandation n° 11**

Qu'un fonds dédié à la réhabilitation des sols, à même les exploitants, soit constitué, ainsi que des assurances couvrant les moyens de l'exploitant de renflouer et de revitaliser le territoire exploité.

### **Recommandation n° 12**

Mettre en place des mécanismes pour optimiser l'exploitation d'une mine et en assurer la durabilité.

### **Recommandation n° 13**

Soutenir les minières afin qu'elles adoptent des stratégies d'exploitation qui minimisent la production de GES, autant dans les mines déjà existantes que dans les nouvelles, et ce, en concertation avec les organisations syndicales représentant les travailleurs et les travailleuses.

### **Recommandation n° 14**

Favoriser les prises de participation publiques dans les projets de développement minier de MCS, que ce soit en contrepartie d'investissements directs ou de sommes allouées au développement d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'une mine. Que le déploiement de ces infrastructures soit développé de façon durable, au bénéfice des communautés et suivant un principe d'économie circulaire.

### **Recommandation n° 15**

Que la main-d'œuvre locale du territoire où les minéraux seront extraits soit priorisée à l'embauche.